

## **Publication communale JANVIER 2020**

### **Constitution du Conseil communal (rappel) :**

**Mairie :**     **MINGER François**                    Développement économique – police –  
collaboration intercommunale – gestion du  
personnel et de l'équipement administratif

#### **Conseiller/ère :**

<b>FRANC Grégory</b>	Sociétés locales – bâtiments communaux – sport et infrastructures – école
<b>MATTHEY Yanick</b>	Finances – impôts – aménagement du territoire
<b>PROTTI David</b>	Forêts – éclairage public – travaux publics - centre de tri
<b>SALOMON Marie-France</b>	Vie culturelle et associative – embellissement - affaires sociales – santé – chômage
<b>WENGER Maëlle</b>	Dossiers juridiques – permis de construire - police des constructions – service du feu – eaux usées
<b>ZUERCHER Fabian</b>	Affaires militaires – protection civile – économie rurale – cimetière – eau potable

Le maire, M. François Minger, se tient à disposition de la population chaque **lundi après-midi**. Toute personne intéressée par un entretien personnel est priée de prendre rendez-vous au Secrétariat communal au no. 032/466 29 10.

### **Adjoint au maire**

Au cours de sa séance du 16 décembre 2019, le Conseil communal a désigné **M. Fabian Zürcher** "Adjoint au Maire" pour l'année 2020.



## **Bibliobus – horaire 2020**

Le bibliobus de l'Université populaire stationnera à la Place St-Martin en 2020, comme suit :

### **le mercredi de 18h00 à 19h30**

Janvier : 17/29	Août : 12/26
Février : 12/26	Septembre : 9/23
Mars : 11/25	Octobre : 7/21
Avril : 8/29	Novembre : 4/18
Mai : 13/27	Décembre : 2/16
Juin : 10/24	

## **Noctambus – horaire 2020**

Le Noctambus Ouest part à 2h15 (vendredi et samedi) et à 1h15 (uniquement le samedi) de la gare de Porrentruy. Il passe par les arrêts Porrentruy/rte de Courgenay et Porrentruy/Voyeboeuf avant de desservir les communes d'Ajoie selon la demande.

## **Taxe des chiens**

Les personnes propriétaires de chiens **dès le mois de mai 2019** doivent s'annoncer à la recette communale **avant le 31 mars 2020**, par téléphone au 032/466 29 10 ou par courriel à [sandra.voisard@courtedoux.ch](mailto:sandra.voisard@courtedoux.ch). La facturation de cette taxe aura lieu dans le courant du mois de mai.

## **Permis de construire**

Requérante : **Salt Mobile SA**, Rue du Caudray 4, 1020 Renens  
Projet : Construction d'une nouvelle installation de téléphonie mobile + clôture de protection (h : 2m), sur la parcelle no. 428, au lieu-dit « Les Prés Dessus ».

Requérante : **Commune ecclésiastique de Courtedoux**  
Projet : Pose d'une palissade entourée d'une haie vive à l'angle nord de la parcelle No. 105, rue du 23-Juin 41.

Requérants : **Gerber Patricia et Jean-Claude**, rue du Collège 33, 2905 Courtedoux  
Projet : Remplacement de la palissade existante par une palissade en gabions minéralisés et lambourdes en bois naturel, hauteur max. 2.20m, sur parcelle no. 108.



Requérants : **Maillard Michèle et Roland**, La Combatte 86, 2905 Courtedoux  
Projet : Pose d'un poêle à bois avec construction d'un conduit de cheminée sur le toit (parcelle no. 360).

## Visites aux malades

Le groupe des visiteuses aux malades recherche des bénévoles pour visiter les personnes malades de Courtedoux. Les intéressé-es peuvent prendre contact avec **Mme Françoise Gerber**, au no. 078/857 35 64.

## L'aménagement local de votre village vous intéresse ?

Dans un but participatif, le Conseil communal souhaite mettre sur pied une commission PAL temporaire afin de réviser son plan d'aménagement local.

Qu'est-ce que l'aménagement local ?

C'est aux communes qu'il incombe de définir, à la parcelle près et de façon contraignante, l'affectation du sol et les règles de construction applicables. Elles décident de leur développement dans les limites qui leur sont imposées par la législation fédérale et cantonale.

Le sol doit être utilisé de manière à satisfaire aux besoins de plusieurs usages différents notamment ceux de la population, de l'économie, de l'agriculture et de l'environnement. L'espace disponible en Suisse est en effet très limité et ces usages doivent pouvoir cohabiter avec le moins de conflits possibles. L'intérêt de l'aménagement local est donc de trouver des solutions concrètes à l'échelle locale à cette problématique.

Dans ce but, le Conseil communal invite la population à une séance d'explications et de présentation de cette nouvelle commission qui aura lieu le **mercredi 5 février 2020, à 18h30** (le lieu sera défini en fonction du nombre de participants).

Afin de faciliter l'organisation, les inscriptions sont obligatoires, soit par courriel, à l'adresse [karine.cerf@courtedoux.ch](mailto:karine.cerf@courtedoux.ch) ou par téléphone au No. 032/466 29 10. **Délai pour s'inscrire: 31 janvier 2020.**

## Essai des sirènes fixe et mobile

Le Conseil communal informe la population que les essais des sirènes fixe et mobile auront lieu **le mercredi 5 février prochain à 13h30 et à 13h45.**

Courtedoux, le 16 janvier 2020/kc

Le Conseil communal